FORMATION EN PRÉSENTIEL

BALISAGE DE CHANTIERS FIXES OU MOBILES

Dernière mise à jour le 29/11/2021.

OBJECTIF

Savoir mettre en place une signalétique et/ou d'un balisage temporaire de chantier adapté aux travaux et au lieu de chantier

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Organiser la signalisation d'un chantier
- Poser et déposer la signalisation d'un chantier
- Connaitre les moyens de signalisation
- Réagir en cas d'accident sur le chantier
- Appliquer le cadre réglementaire lié à la signalisation temporaire des chantiers
- Faire appliquer et appliquer les règles de sécurité sur le chantier

Tarif	nous consulter
Réf.	**Prev32**
Contact	0297229777 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, agents réalisant/ participant à des interventions à proximité ou sur la voie publique.

PRÉ-REQUIS

Maitrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Sans niveau de qualification	**Présentiel**	**4 mini > 10 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

♿ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.

PROGRAMME

Module théorique

La réglementation

- L'Instruction interministérielle sur la signalisation Routière
- L'arrêté du 5/11/1992
    - Les arrêtés préfectoraux, départementaux, communaux

Les risques liés aux chantiers sur la voie publique

- Les accidents et les conséquences humaines, pénales et économiques
- La prévention
    - Les règles de déplacement sur le chantier
    - Les formations

- Les équipements de protection individuelle (EPI) et collectif (EPC)
    - La signalisation des personnels et des véhicules
    - La protection du personnel

La signalisation temporaire

- Les généralités
- Les principes fondamentaux et les objectifs
- Les classifications, caractéristiques et catégories
    - La panoplie type

La mise en œuvre de la signalisation temporaire

- Les règles d'implantation
    - La circulation pour les chantiers
    - L'implantation des signaux
    - La pose et dépose des panneaux

Les chantiers fixes ou mobiles

- Définition
- Généralités
    - Exemples

Les précautions selon le chantier

- La circulation alternée
- Les dangers temporaires
- Les détournement de circulation
- La signalisation de nuit
- Les travaux sur les trottoirs
- L'accès des usagers

Module pratique

- Préparer et organiser la signalisation d'un chantier ;
- Réaliser la signalisation d'un chantier en utilisant les moyens de signalisation à ma disposition.

Réglementation

- Instruction interministérielle "Signalisation routière", Livre 1, deuxième partie (Signalisation de danger) et huitième partie (Signalisation temporaire) version consolidée - août 2009.
- Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.
- Arrêté du 4 juillet 1972 modifié, relatif à l'homologation des feux spéciaux pour véhicules.
- Arrêté du 20 janvier 1987, relatif à la signalisation complémentaire des véhicules d'intervention urgente et des véhicules à progression lente.
- Décret n° 2000-542 du 16 juin 2000, modifiant le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction publique territoriale
- Signalisation des personnes : Instruction interministérielle "Signalisation routière" Livre I - 8ème partie, art. 134, article R4321-1 du code du travail

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Aucun	Tests théorique et pratique	Attestation de formation